

LE MESSAGER

BULLETIN D'INFORMATION DE BAZINCOURT ET THIERCEVILLE

MARS 2020

n°2020-01

RESPECTONS NOUS LES UNS LES AUTRES

Pour le bien-être et le confort de tous, nous vous remercions de bien vouloir respecter l'arrêté municipal visible dans les panneaux d'affichage et en mairie précisant pour :



Les nuisances sonores :

Il est interdit d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants tels que : Tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses... à moins de 100 mètres d'une zone habitée en dehors :

des heures autorisées les jours ouvrés



De 8h30 à 19 h.

des heures autorisées le samedi



De 9 h jusqu'à 12 h et de 14 h jusqu'à 19 h.

des heures autorisées le dimanche et jours fériés



De 10 h jusqu'à 12 h.



Nos jardins :

Suite à des plaintes d'administrés sur la hauteur des herbes dans les jardins des particuliers, nous vous invitons à entretenir **vos espaces verts**, ainsi que **les haies qui bordent la voie publique**.

Le brûlage des déchets ménagers, dont les déchets verts est strictement interdit en vertu de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental de l'Eure et de la Seine maritime.

Il y a pour cet effet la déchetterie de GISORS sauf en cette période de confinement.



Nos animaux :



Les propriétaires de nos amis les animaux sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la tranquillité du voisinage (nuisances sonores jour et nuit), et également de faire en sorte qu'ils n'errent pas sur la chaussée.

<http://www.bazincourt.fr/>